

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 19 janvier 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - David GALTIER représenté par Didier PARAKIAN - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Roland GIBERTI - Éric LE DISSES - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TCM-003-13190/23/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions (IECP) pour la caractérisation des sources responsables des expositions aux mélanges de polluants et aux particules atmosphériques - Approbation d'une convention annuelle d'objectifs 37607**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence comporte de nombreuses sources atmosphériques de polluants très diversifiés, ce qui provoque une exposition des populations à un mélange complexe de substances dans l'air. Cette exposition multiple est aujourd'hui très mal connue et pose questionnement auprès de la population et des décideurs.

Afin de faire avancer la connaissance sur la nature de ces multi-expositions, des travaux de recherche ont été menés par l'IECP (Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions) depuis 2020, dans le domaine de la biosurveillance lichénique (sur le vivant) à partir d'actions réalisées sur le sujet au cours des dix dernières années.

Ces travaux de recherche soutenus par la Métropole Aix-Marseille-Provence ont permis de développer des méthodes d'attribution des sources de pollution à partir de différents profils de polluants mesurés au sein des lichens, connus pour être des bioindicateurs pertinents de la composition chimique de l'air. En outre, l'Institut Ecocitoyen mesure et analyse depuis 7 ans la nature chimique, le nombre et la taille des particules ultrafines au moyen d'une plateforme de recherche située au cœur du quartier résidentiel des Carabins à Fos-sur-Mer. Les données ainsi collectées permettent de quantifier les contributions des principales sources de particules ultrafines en contexte urbain-industriel. La conjugaison de ces deux approches permet de compléter et préciser la connaissance sur l'identification et la contribution des sources atmosphériques.

Ces travaux ont abouti à une connaissance élargie des expositions à des mélanges de polluants atmosphériques et du suivi de leur évolution temporelle, sous la forme de cartographies des teneurs atmosphériques en polluants industriels et logistiques.

Cette connaissance a mis en évidence de fortes surexpositions à proximité de certaines activités. Ces recherches ont également permis d'élaborer des méthodes d'interprétation en matière de source et de toxicité. De plus, le réseau de biosurveillance lichénique de la qualité de l'air a été étendu à l'ensemble des territoires métropolitains.

Afin de poursuivre ces recherches et d'actualiser les connaissances en matière de multi-expositions atmosphériques, la présente subvention vise à développer les méthodes permettant d'attribuer des sources aux expositions mesurées, appliquer la méthode de biosurveillance lichénique au suivi de mesures de réduction des émissions de polluants et construire un indice de vulnérabilité pour les territoires. Ces méthodes permettront :

- Un soutien aux études complémentaires en matière de multi-expositions ;
- Une caractérisation des expositions aux particules ultra-fines en milieu urbain-industriel et le traitement de données existantes avec recherche de sources ;
- Une interprétation de la campagne lichénique 2021 ;
- La construction d'un indice de vulnérabilité applicable à tous types de territoire tout en considérant les enjeux environnementaux et socio-économiques.

Le cout de l'opération est évalué à 131.260 € répartis comme suit :

- 18.500 € : ADEME

- 42.760 € : Communes (Fos-sur-Mer, Meyreuil, Gardanne)
- 70.000 € : Métropole AMP (sous forme de subvention spécifique).

Dans ce cadre, il est proposé le soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions, pour mener à bien ce programme de recherche et faire avancer la connaissance en matière de multi-expositions. Ce soutien se matérialise par une subvention spécifique à l'IECP d'un montant de 70.000 € (n°GU 00002657).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 023-12563/22/CM en date du 20 octobre 2022 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° TCM-002-11142/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant sur l'adoption du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Métropole.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que le Programme de recherche sur les multi-expositions élaboré par l'IECP a pour objet d'apporter de la connaissance et de répondre aux attentes des habitants concernant les multi-expositions et la connaissance des particules ultrafines ;
- Que ce programme se poursuit en s'inscrivant au programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui vise, notamment, à diminuer l'impact des pollutions sur la santé des habitants ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir financièrement les études de l'IECP.

#### **Délibère**

##### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention spécifique de 70.000 euros à l'Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions, au titre de l'exercice 2023 (dossier n° : 00002657) sous réserve du vote du budget primitif 2023 de la Métropole.

##### **Article 2 :**

Est approuvée la convention définissant les conditions d'octroi de cette subvention, ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal métropolitain 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748 - fonction 74.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente,  
Protection de l'environnement,  
Lutte contre les pollutions,  
Transition écologique

Amapola VENTRON